

Délibération n°2023-06-03

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Approbation des nouveaux statuts du SIAEPA de Crocq**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 décembre 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à La Courtine.

Yoann Fiancette est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Beynat Audrey	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Briquet Isabelle	à	Jean-Pierre Bodeveix	Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Peyraud Serge	à	Philippe Roche
Cornelissen Tony	à	Maryse Badia	Ribeiro Sophie	à	Jean-Pierre Guitard
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Delibit Sandra	à	Gilles Barbe	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Soulefour Marie-Christine	à	Barbara Vimon
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Patrice ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Brugère Jeremy (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Mouty Samuel ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Talvard Françoise ; Ventadour Elisabeth.

Délibération n°2023-06-03

Le président indique que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de Crocq exerce, en lieu et place des communes membres, les compétences de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Les statuts actuels de ce syndicat datent 2005.

Haute-Corrèze Communauté est concernée en sa qualité de membre en représentation-substitution des onze communes creusoises adhérentes pour la compétence "assainissement non collectif".

Le SIAEPA de Crocq a procédé à une révision complète de ses statuts à la suite d'une recommandation (en date du 16 mai 2022) de la Chambre Régionale des Comptes.

Par délibération du 3 mars 2020, le SIAEPA de Crocq avait déjà souhaité procéder à une modification de ces statuts : Haute-Corrèze Communauté avait refusé cette proposition par délibération du 1^{er} octobre 2020.

Ces nouveaux statuts proposent que Haute-Corrèze Communauté soit représenté par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre.

Après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts annexés.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 décembre 2023

Le président,
Pierre Chevalier.

